d'Hernandès; garde-toi de le provoquer.... Tire-toi de ton affaire avec ton jeune adversaire le mieux possible, et viens me rejoindre après.... J'aurai tous les renseignements que doit me donner Chédoine, et nous pourrons marcher hardiment.

Le lendemain matin, un landau, retenu la veille par André, se trouvait devant le Grand Hôtel.

Chédoine avait également acheté deux épées.

Ainsi que les choses avaient été arrêtées la veille, Georges de Someville était venu dès la première heure chez Hernandès.

Un médecin, ami de Chédoine, avait été amené par ce dernier.

Les quatre hommes montèrent en voiture, et le cocher fouetta ses chevaux, qui partirent au grand trot dans la direction de Sèvres.

Un ami des témoins de M. de Saimine avait mis sa villa à la disposition des adversaires.

Le rendez vous était fixé à dix heures et demie.

Le landau où se trouvaient Georges de Someville et ses amis arriva juste à l'heure. M. de Saimine était déjà là avec ses témoins.

Le maître de la propriété les reçut à la grille; avec beaucoup de courtoisie, il mit son jardin à leur disposition, en leur donnant l'assurance qu'ils y seraient chez eux et que personne ne viendrait les troubler; puis, il s'éloigna.

Les adversaires et les témoins échangèrent des saluts.

A peu près au milieu du jardin, une allée de sable fin, large et droite, qui allait à un massif, leur parut être l'emplacement désirable.

Ils s'y arrêtèrent.

Les deux adversaires mirent habit bas.

André Chédoine était très ému.

Hernandès, un peu pâle, paraissait impassible.

George de Someville avait la résignation d'un homme qui n'a pas beaucoup d'espoir, mais qui se donne résolument à l'accomplissement d'un devoir.

On consulta le sort en jetant une pièce en l'air: c'est M. de Someville qui eut le choix de la place et des armes; la direction du combat revenait aux témoins de George de Someville.

Les deux adversaires étaient en face l'un de l'autre.

Hernandès qui devait diriger le duel, leur remit à chacun leur arme; puis, il fit un pas en arrière.

Il avait sa canne à la main, qu'il serrait nerveusement.

D'une voix très calme, il commanda;

—Allez, messieurs!

Une certaine irritation agressive se trahissait dans la tenue de M. de Saimine, qui attaqua avec fougue.

Georges de Someville rompit en se protégeant, comme le lui avait enseigné la veille Hernandès dans la leçon qu'il lui avait donnée au Grand Hôtel.

Les témoins, anxieux, épiaient les pointes.

—Halte! cria tout à coup Hernandès d'une voix brève.

Et en même temps, aussi prompt que sa parole, un coup rapide de sa canne disjoignit les épées et dégageait les deux hommes.

—Monsieur de Someville est touché! ajouta-t-il.

André Chédoine s'était précipité auprès de Georges, dont la main défaillante avait lâché son épée, et il l'avait pris par-dessous les bras.

Le dénouement du combat amenait une détente de la crise morale qui avait tenu debout cet enfant nerveux.

Les deux médecins étaient accourus.

—J'aurais dû me douter que j'avais affaire à une femmelette qu'une égratignure fait tomber en pâmoison! murmura de Saimine d'une voix railleuse.

Georges de Someville légèrement touché, cela ne le satisfaisait point. Il avait pensé, en effet, porter à son adversaire un coup sinon mortel, du moins qui le clouerait au lit pour longtemps. Mais non! le jeune homme en était quitte, sans doute, pour une légère blessure, et il reverrait Colibri dès le lendemain peut-être!

Plein de fureur, sentant sa proie lui échapper, M. de Saimine était fiévreusement désireux de reprendre le combat, il voulait pour cela tout tenter, et même, s'il le fallait, recourir à de grossières insultes!

C'est pourquoi il avait prononcé d'outrageantes paroles à l'adresse de Georges de Someville, espérant amener le jeune homme à continuer le duel.

Mais Hernandès s'était avancé vers M. de Saimine, et une flamme de colère avait jailli de ses yeux:

—Vos paroles, monsieur, dit-il d'une voix irritée, sont d'une équitable inconvenance.... Vous n'avez pas le droit de parler, ce sont les médecins qui sont les seuls juges de la gravité de la blessure que, par hasard, vous avez faite à mon ami.

M. de Saimine, très pâle, eut un sourire mauvais.

—La rencontre devait être sérieuse, dit-il, et non se terminer sur une simple égratignure.

—Il ne vous plaît pas de vous en tenir là! s'écria Hernandès. Eh bien! ce sera comme vous l'entendrez! Mais ce n'est pas avec mon ami valseur que vous continuerez le combat; c'est avec moi que vous le recommencerez.... Son épée est la mienne, et je suis à vous, monsieur!

—Quand vous voudrez! balbutia M. de Saimine, qui trouvait que les événements prenaient pour lui une fâcheuse tournure.

Ses témoins se regardaient, inquiets.

Mais M. de Saimine s'était avancé: il entendait ne pas reculer.

Georges était revenu à lui et les médecins lui faisaient un pansement rapide; il avait reçu une blessure assez profonde au défaut de l'épaule.

La situation est tout à fait nouvelle, dit un des témoins de M. de Saimine à Hernandès, et vous comprendrez, monsieur, que nous ayons besoin de nous consulter et de consulter notre client.

Hernandès s'inclina.

Il manquait un témoin à Hernandès: le propriétaire de la villa dans laquelle avait lieu la rencontre fut avisé, et malgré ce qu'il y avait de peu régulier dans cette aventure, il accepta de se joindre à André Chédoine pour assister Hernandès.

Pendant que le médecin qui les avait accompagnés soignait Georges celui de M. de Saimine se mit à la disposition des nouveaux combattants.

Hernandès s'approcha de M. de Someville.

Le jeune homme souffrait beaucoup, et maintenant sa pensée était toute à son double amour, l'amour profond qu'il avait pour sa mère, l'amour ardent qu'il avait pour Colibri.

Lui si calme, si maître de lui, si brave tout à l'heure devant le danger, il ne pouvait se défendre d'une angoisse envahissante, d'un pressentiment funeste; il lui semblait que l'ombre de la mort planait au-dessus de lui.

Hernandès lui prit la main, et le regard voilé de Georges s'éclaira; une expression de reconnaissance infinie passa dans ses yeux et sa main, que la fièvre avait déjà faite chaude et tremblante, serra la main de cet ami d'hier, aimé déjà comme un père ou comme un grand frère.

—Est ce grave? demanda Hernandès au docteur à voix basse.

—C'est délicat.... mais j'ai bon espoir.

Hernandès respira.

Chédoine, à ce moment, le prit à part pour lui dire:

—Prenez garde, mon ami: ce M. de Saimine a l'air d'un bretteur de profession.

—Qu'importe! dit Hernandès, est-ce que vous doutez de moi?

—Non, reprit Chédoine, mais c'est l'amant de la Lorelly, de Fernande Aubert; il a dû être mêlé aux secrets dont nous voulons trouver le mot. En le supprimant, vous supprimerez peut-être un auxiliaire inconscient de notre mission. Et qui sait s'il ne mérite pas un châtiment autre que celui-là?

—Tout le monde n'a pas le droit d'être tué en duel, dit Hernandès; il faut être digne de cette mort-là. Je devine cet homme: c'est un misérable. Sa maîtresse est une criminelle; il est pire....

Et Hernandès ajouta avec un singulier sourire:

—Je ne veux pas le tuer, soyez tranquille: je veux faire mieux.

Cette fois, ce fut un des témoins de M. de Saimine qui mit les adversaires en présence.

Hernandès restait impassible.

M. de Saimine était inquiet, nerveux.

Comme tout à l'heure, il attaqua avec furie, mais à peine avait-on entendu deux cliquetis de fer, que l'épée de M. de Saimine fut, comme violemment arrachée de sa main et qu'elle tomba sur le sol.

M. de Saimine demeura stupéfait.

Hernandès s'était instantanément redressé et, la pointe de son épée à terre, il regardait son adversaire, calme, tranquille, immuable.

On ramassa l'épée de M. de Saimine: elle était intacte, pas faussée du tout.

Les deux adversaires se remirent en garde, mais M. de Saimine avait perdu tout son sang froid.

Il se rua sur son adversaire, qui ne broncha pas, mais qui lia son épée et d'un coup brutal la lui cassa en deux.

M. de Saimine poussa un cri rauque et d'une voix étranglée il s'écria:

—Touchez-moi, monsieur, mais ne me désarmez pas!

—C'est ma façon de vous toucher, répondit Hernandès; il me plaît, en me battant avec vous, de jeter à terre votre fanfaronnade et votre fatuité comme j'ai jeté votre épée!

—Blessez-moi! tuez-moi! répétait M. de Saimine d'une voix que la colère faisait rageuse.

Alors, Hernandès parut se redresser encore; il fixa sur l'amant de la Lorelly un regard étrange dont ce dernier se sentit traversé, et d'une voix qui pénétra en lui comme un coup d'épée, il dit;

—Je ne fais pas besogne de bourreau!

M. de Saimine tressaillit sous le regard dominateur de cet inconnu qui prit tout d'un coup, pour lui, les proportions d'un être surnaturel.

Puis, comme si quelque chose surgissait devant lui de la nuit du passé, il se mit à trembler, non pas de ce tremblement convulsif des nerfs qui est plus fort que la volonté; il se mit à trembler sous l'influence de la peur, de la peur qui prend aux entrailles, de la peur des poltrons et des lâches!

—Nous allons prendre vos épées, monsieur, dit l'un des témoins de M. de Saimine à Hernandès.

—Non, non, balbutia M. de Saimine, non, non, je ne veux plus, je ne veux plus me battre!

Sa voix était apeurée, tremblante de tout le tremblement qui agitait le misérable.

Puis, comme pris de folie, il remit ses vêtements à la hâte.

Ses témoins essayèrent de s'interposer.

—Vous devez vous battre! disaient-ils.

Il ne répondait rien.

—Vous êtes un misérable et un lâche!

Il ne répondait rien; il s'habillait vite, vite.

Il n'était plus maître de lui, et, par instant, il jetait sur Hernandès un regard affaré.

Sans saluer, sans dire un mot, il partit, ou plutôt il eut l'air de s'enfuir comme un halluciné.

Tout de suite, ses témoins exprimèrent leurs excuses et leurs regrets, et se mirent à la disposition de Hernandès, qui leur répondit en souriant et en leur tendant la main!

—Votre jugement sur votre client me suffit!

M. de Saimine s'en allait, et quand il fut dehors, hors du jardin de la villa, hors de la grille, sur la route déserte que la voiture avait suivie tout à l'heure il lui venait sûr de lui, sûr de tuer l'homme qu'il avait condamné à mort à cause de l'amour de Colibri, il s'arrêta un instant pour reprendre ses sens.

Etait-ce possible! Non, non! il avait eu un éblouissement! Est-ce qu'il connaissait cet homme, ce Hernandès, ce personnage étrange? L'image qui avait tout d'un coup surgi dans sa mémoire et dans son esprit ne pouvait être qu'une image trompeuse!

Il ne pouvait pas seulement réfléchir: son trouble était si grand que ses idées vacillaient ainsi que dans un tourbillon.

Ah! cet homme avait dit juste! Il lui avait, sans le toucher, porté une rude blessure. Le soir même, sans doute, il allait être rayé de son Cercle, tous ceux qui lui parlaient se détourneraient de lui, il était voué à la honte.

Mais cet Hernandès, c'était l'homme de Darthez! M. de Saimine n'y pensait plus, et ce souvenir lui vint comme un souffle frais de brise sur un front brûlant. A cette pensée, il se ressaisit: la vengeance était là!

—Oui, oui, se disait-il, que tu t'appelles Hernandès ou autrement, qu'importe! Emmeline entrera chez toi, elle y entrera par moi, tu l'aimeras comme ton enfant, et ta confiance en elle t'endormira. C'est elle qui m'ouvrira une nuit la porte de ta chambre, et alors tu n'auras pas d'épée dans ta main, et je m'approcherai de ton lit et je me pencherai sur ton corps endormi.... Oh! comme je ferai bien à ta gorge le trou par lequel ta vie s'échappera avec ton sang!

Dans l'air, M. de Saimine agitait fébrilement ses doigts; il avait sa main fermée, comme s'il tenait un poignard, et il faisait des gestes d'assassin.

Il prit un sentier dans le bois, afin de ne pas rencontrer les voitures qui allaient reprendre la route de Paris.

Au moment où il roulait dans sa tête ses pensées de vengeance furieuse, le landau qui avait amené Georges de Someville et ses témoins sortit du jardin lentement; le cocher conduisait avec une prudence attentive, évitant les cahots.

On avait étendu le blessé sur les coussins de la voiture.

—Hernandès était à côté de lui et lui tenait la main.

André Chédoine et le médecin avaient pris une voiture chez un loueur de Sèvres, afin d'arriver rue des Feuillantines avant le landau: ils voulaient préparer Mme de Someville à recevoir son fils et lui éviter ainsi le coup brutal d'une tragique surprise.

XIV

RUE DES FEUILLANTINES

Mme de Someville n'était plus la femme que nous avons connue à Blancheville, vivant dans une douce quiétude et trouvant en l'amour de son mari comme une compensation à l'indifférence que lui avait témoignée sa mère, toute à sa faveur imprudente pour Raymond de Givres.

Elle avait trouvé dans M. de Someville l'homme qui convenait à sa nature: il n'avait pas de passion, n'avait pas d'ambition et, près de lui, sa femme avait vécu sans aucune alarme.

Si elle eût été une nature nerveuse et fragile, les rudes coups que le malheur lui frappa sur elle l'auraient infailliblement brisée, mais précisément parce qu'il y avait en elle une certaine indolence, une certaine mollesse en regardant passer la vie, elle offrait cette résistance d'inertie qui est comme le tampon protecteur contre lequel venaient s'amortir les violences de l'infortune.

Le suicide de son mari, si inattendu, si incompréhensible dans sa stupéfiante horreur, l'avait accablée. Alors sous le coup des douleurs qui se succédaient et qui paraissaient, — tant elles étaient étranges! — commandées par l'aveugle Fatalité, sa sensibilité s'était avivée. La mort brutale de M. de Someville fut comme un coup de foudre dont elle se sentit profondément atteinte, mais qui la transforma.

Elle avait jeté autour du cou de son enfant ses deux bras qui se raidissaient comme dans un geste farouche de défense; elle n'avait plus que lui, maintenant!

Son mari était mort, là, à côté d'elle, d'une balle mystérieuse que sa main à lui, sa main d'homme probe, loyal, aimant, sa main de magistrat fidèle à l'austère devoir avait guidée!....

Et sa lettre n'expliquait rien!

Edmée, qu'elle avait revue toute frissonnante du souffle fatal qui avait passé sur sa tête emportant sa raison, Edmée avait disparu.

Ainsi, Mme de Someville se sentait enveloppée dans les inextricables réseaux d'une destinée maudite.

Alors, elle avait eu hâte de fuir ce pays, ce pays où elle était née, où elle avait espéré mourir doucement de la mort tranquille d'une lampe qui a brûlé toute sa lumière et qui s'éteint avec calme.

Oh! oui, elle voulait partir, car tout parlait autour d'elle de mort et de folie; elle respirait maintenant un air empoisonné, et cette ivresse du malheur montait dans sa cervelle le délire, le vertige.

Elle s'était d'abord réfugiée à Dijon, dans un coin isolé de la vieille ville où elle possédait, par la famille de son mari, une maison.

Elle avait habité dans cette demeure un petit appartement qu'elle avait meublé avec modestie; elle ne voyait personne, ne sortant que pour aller voir Georges qu'elle avait mis au collège.

Trois fois par semaine, elle accourait au parloir et son enfant venait la rejoindre.

Elle le faisait goûter, puis, lui plaçant ses deux mains sur les épaules, elle le regardait longuement, longuement, et elle lui prenait la tête, sa tête d'enfant pâle, très intelligent et très doux, l'embrassant avec une sorte de fièvre emportée.

C'est pour lui qu'elle vivait toute sa vie c'était pour son enfant!

Georges avait grandi; c'était maintenant un jeune homme instruit, studieux, grave.

Mme de Someville n'était pas riche, et nous savons que son frère M. de Givres, ne l'avait plus revue: elle ne lui avait demandé aucune aide, bien que le sachant riche, parce qu'elle le maudissait pour son froid égoïsme, pour son indifférence brutale.

Il fallait pourtant qu'elle songeât à l'avenir de Georges.

Alors, avec son fils, elle était venue à Paris et s'était installée dans un modeste appartement de la rue des Feuillantines pour être très près de l'Ecole de droit, dont Georges suivait les cours, tout en n'habitant pas à une distance trop éloignée du Ministère de la Justice, où le jeune homme avait obtenu un emploi.

A Paris comme à Dijon, Mme de Someville ne sortait pas et n'avait pas de relations; elle était tout à son fils qui, en échange du dévouement de sa mère, avait pour elle une adoration profonde.

Il restait pour elle toujours le petit enfant des tendres caresses.

Elle s'asseyait, le soir dans un fauteuil, près de la table où il écrivait; elle faisait de ses doigts amaigris, mais qui restaient actifs et rapides, un ouvrage de couture ou de broderie.

Souvent, Georges interrompait son travail; il s'asseyait sur un tabouret à ses pieds, s'accoudait sur ses genoux et laissait monter son regard vers elle.

Elle, de son côté, abandonnait l'aiguille et promenait une main sur la tête de son fils.

—Maman! disait-il, comme tu es bonne et comme je t'aime!

Alors son œil s'allumait d'une flamme rayonnante, une sainte joie, un maternel orgueil gonflait sa poitrine, et, d'une voix basse, mais profonde, parce qu'elle lui venait du fond du cœur, elle murmurait:

—Mon Georges! mon fils!

Quand elle était à Blancheville, elle avait la bonne santé de sa nature indolente; elle avait alors l'aspect d'une bourgeoise paisible à qui rien ne manque, plutôt que l'air de race qui eût convenu à une fille d'une maison dont l'histoire était écrite sur des parchemins vieillis et scellés avec des armes qui avaient fait la gloire de son nom.

Mais l'adversité, en passant sur elle, l'avait changée.

Ses cheveux étaient tout blancs, et blanche aussi était sa figure qui s'était amincie; ses traits s'étaient affinés, et pendant les nuits d'insomnie et d'angoisse où elle avait de toute son âme fait des efforts suprêmes pour deviner le mystère qui planait encore sur le passé douloureux, son regard avait pris une certaine acuité et la fièvre avait laissé dans ses yeux un rayon de sa flamme.

La bourgeoise n'était plus; c'était la fille des preux qui s'était relevée.

Mme de Someville portait maintenant sa vieillesse et le souvenir de ses peines avec une dignité hautaine, comme pour lutter contre le destin et lui montrer qu'elle ne voulait pas fléchir....

Quand Georges, la veille de son duel avec M. de Saimine, lui avait dit qu'un camarade le réclamait, qu'un ami avait besoin de lui, elle n'avait rien soupçonné, malgré le caractère insolite de cet incident inattendu, car Georges avait toujours évité, en dehors de chez lui, l'intimité des relations qui eussent trop de charges et trop de distractions. Depuis qu'il était enfant, il avait pris l'habitude de vivre avec sa mère, pour sa mère, et rien que pour elle! Elle savait bien qu'elle était sa confidente, qu'elle lisait dans son cœur comme dans un livre: est-ce que son Georges pouvait avoir pour elle quelque chose de caché? est-ce qu'il lui dissimulerait un seul acte de sa vie?

Elle était dans son petit salon, assise près de la fenêtre; une haute corbeille à ouvrage était devant elle; elle travaillait à une tapisserie, et ses doigts allaient agiles, suivant comme machinalement le canevas......

Sa pensée paraissait loin.

....Tout à-coup, dans le vestibule, le timbre résonna, un coup dur suivi d'une longue vibration.

Mme de Someville releva brusquement la tête: une nuance de surprise inquiète passa sur son visage.

Elle ne reconnaissait point la main de Georges dans ce coup qui lui retentissait jusqu'au cœur.

Qui pouvait sonner ainsi chez elle,—chez elle qui ne recevait personne, qui ne connaissait personne?

Elle attendit.

Elle employait pour les besoins de son ménage une vieille femme du quartier qui venait la servir pendant la journée.

Cette servante était allée ouvrir la porte et revint bientôt tenant dans sa main une carte qu'elle présenta à Mme de Someville.

Mme de Someville la prit et lut: "André Chédoine."

—Chédoine! s'écria-t-elle.

Elle savait que son frère avait épousé une jeune fille portant ce nom; mais elle ne l'avait pas connue, elle n'avait jamais vu personne de sa famille.

Pour elle, M. de Givres n'existait plus; elle ne s'intéressait pas à la nouvelle famille qu'il s'était faite,—et lui-même, d'ailleurs, savait-il seulement si sa sœur vivait encore?....

Mme de Someville déposa sa tapisserie sur sa corbeille à ouvrage, elle ajusta prestement d'un coup de main ses deux bandeaux de cheveux blancs qui s'étaient affaissés, et dit à la servante:

—Faites entrer!

Un instant après, André Chédoine se présentait devant Mme de Someville.

Celle ci, de la main, lui indiqua un siège.

Chédoine paraissait anxieux.

Il s'inclina et s'assit sur le siège qui lui était désigné, et comme Mme de Someville attendait qu'il voulût bien parler, il dit d'une voix émue:

—Je viens, madame, de la part de M. Georges de Someville....

—De la part de mon fils, monsieur! s'écria Mme de Someville, qui ne comprenait pas.

—Oui, c'est envoyé par lui que je viens à vous....

—Mais qu'y a-t-il donc, monsieur?

André Chédoine subissait une torture, et en présence de cet homme qu'elle ne connaissait pas et qui avait tant d'hésitations à parler, Mme de Someville fut saisie d'une appréhension instinctive, d'une sorte de pressentiment.

—Madame, dit enfin Chédoine, Monsieur Georges de Someville est un homme généreux, il a les ardeurs vaillantes de sa race et de son âge; provoqué, il a répondu à la provocation.

Blanche comme de la cire, Mme de Someville s'était soulevée; une de ses mains s'appuyait sur son fauteuil, comme si, prête à tomber, elle eût voulu se retenir.

—Que dites-vous!.... mon fils.... mon Georges.... il va se battre!

Et tandis que Chédoine restait muet, semblant retenir les mots sur ses lèvres, la voix de Mme de Someville éclata:

—Mais répondez-moi donc, monsieur!.... Que dites-vous?.... Mon fils va se battre!

—Il s'est battu, madame, dit Chédoine qui comprit que toute réserve était impossible.

—Battu! battu! dit elle en se levant toute droite et en portant la main à son cœur qui bondissait.... Il s'est battu!

Puis, de ses deux mains fiévreuses elle se prit la tête, comme si elle allait tomber frappée d'un coup fatal.

—Battu! ajouta-t-elle.... Oh! mon pauvre enfant est mort!....

Chédoine s'était précipité vers elle pour l'aider, pour la soutenir.

Il la reçut défaillante dans ses bras.

Alors, d'une voix précipitée, haletante, mais vibrante d'émotion et de franchise, il lui dit;

—Non, madame, sur mon honneur, sur la mémoire de ma mère, Georges n'est pas mort, je vous le jure!

Elle le regarda, et la sincérité contenue dans le regard de Chédoine alla droit à son cœur; elle comprit qu'il disait vrai.

Alors, elle s'apaisa et lui dit d'une voix adoucie, d'une voix qui tremblait:

—Je vous crois, monsieur.... parlez!

—Monsieur de Someville a été profondément froissé par des paroles injurieuses à l'adresse d'une personne pour laquelle il a un sentiment d'ardente affection et de respect absolu.

—Et qui donc pouvait m'injurier? fit madame de Someville en relevant la tête, car les sentiments dont vous parlez, mon fils ne les a que pour sa mère.

—Je n'ai pas voulu parler de vous, madame. Il ne m'appartient pas de dire le nom de celle dont l'honneur est garanti par monsieur de Someville. Ce nom, vous le tiendrez de lui.... Il s'est battu et il a été blessé.

Mme de Someville tressaillit; André Chédoine se hâta d'ajouter:

—Mais sa blessure est sans gravité.

A ce moment, un bruit étrange arrivait du dehors.

Il y avait comme un rassemblement dans la rue, à la porte de la maison.

Le landau dans lequel se trouvaient Georges et Hernandès venait d'arriver.

Mme de Someville avait ouvert la fenêtre et regardait, anxieuse.

On sortit le blessé de la voiture et, quand, porté dans les bras de Hernandès et du médecin, qui était resté en bas, tandis que Chédoine se rendait auprès de Mme de Someville, quand le jeune homme apparut dans la cour, pâle et défait, sa mère poussa un cri de douleur.

Enfin, le blessé fut entré dans la maison.

Mme de Someville avait descendu les escaliers, courant au-devant de son fils.

—Mon Georges! mon enfant! s'écria-t-elle.

Un sourire infiniment doux passa sur les lèvres décolorées du malade, qui s'écria:

—Ce n'est rien maman ne pleure pas!

On avait monté lentement le blessé, et maintenant il était dans sa chambre.

La fièvre l'avait pris et il se mit à murmurer des mots sans suite.

Mme de Someville fixait sur lui des yeux ardents, inquiets, épouvantés.

Le médecin avait déshabillé Georges et l'avait fait étendre dans son lit.

Mme de Someville tomba à genoux; dans ses pauvres vieilles mains tremblantes, elle prit les mains du blessé et se mit à lui dire d'une voix gémissante:

—Tu n'aimes donc plus ta mère, ô mon enfant, que tu lui caches tes secrets?... Tu allais verser ton sang sans m'avoir embrassée!.... Pour qui donc, mon Dieu! pour qui donc allais-tu devant la mort? pour qui, sans rien dire, sacrifiais-tu ta vie et la mienne?

Alors, Georges dégagea doucement sa main de l'étreinte maternelle; puis, il tendit son bras et désigna du doigt une fenêtre de la maison, en face de la sienne.

Son œil rayonna tout d'un coup d'une exaltation enivrée.

Inquiète, Mme de Someville suivit son regard et son geste.

Georges désignait la fenêtre de Colibri.

—C'est pour elle, dit-il, pour elle que j'aime de tout mon cœur, de toute mon âme!

Interdite, Mme de Someville réfléchit une seconde, puis, se levant d'un bond, la tête renversée en arrière, sa main se crispant à son front, effarée et tragique, inconsciente, elle s'écria:

—La comédienne! c'est la comédienne!.... Malheur sur moi!

Georges eut un mouvement comme pour se dresser sur son lit; une expression de douleur et de reproche passa dans ses yeux....

Le médecin s'approcha de Mme de Someville.

—Il faut à notre malade, dit-il, le repos le plus absolu; il en a surtout besoin à cette heure après la fatigue de la voiture et toutes ces émotions.

—Je ne veux pas quitter mon enfant! s'écria Mme de Someville.

Je vous en conjure madame, et c'est à votre amour maternel que je m'adresse, puisque c'est pour votre fils...... Quand il aura pris le temps de repos qui lui est nécessaire, vous pourrez vous asseoir à côté de lui et ne plus le quitter.

—Jurez-moi alors que sa vie n'est pas en danger!

—Rassurez-vous, madame.... La blessure reçue par votre fils est sans gravité..... Mais la fièvre le tient, et il lui faut le calme absolu......

A ce moment, Georges s'était assoupi et semblait dormir.

Sa mère le regarda longtemps, longtemps; puis, à pas lents, elle quitta la chambre.

Hernandès et Chédoine étaient au salon qui l'attendaient.

Ils se levèrent quand elle arriva, et Hernandès lui dit:

—Il nous reste, madame, à vous exprimer avec nos excuses, nos sentiments de profonde sympathie.

—Qui êtes-vous donc, messieurs? dit Mme de Someville qui sentait une sorte de colère et de révolte monter en elle, et à qui ces deux hommes apparaissaient comme les agents du malheur qui s'abattait sur sa maison.

—Nous sommes, madame, répondit Hernandès, deux inconnus pour vous, qui avons assisté Monsieur de Someville, à une heure critique, et qui avons conscience d'avoir accompli ce devoir en amis dévoués.... Vous demanderez à votre fils son sentiment sur nous et vous nous jugerez d'après ses paroles.... Nous osons espérer que vous voudrez bien nous permettre de venir prendre de ses nouvelles.

—Le nom de Someville n'était familier, ajouta André Chédoine, car votre fils, madame, est le neveu de mon beau-frère: le comte de Givres.

—N'évoquez pas ce nom devant moi! s'écria Mme de Someville.... Je tremble en l'entendant, pour la vie de mon fils.... Puisse le souvenir de mon frère ne pas entrer ici avec une infortune nouvelle!.... Il me semble que si Raymond de Givres surgit devant moi, c'est que du fond du passé le vent de désolation est revenu souffler sur ma tête!....

Et, s'adressant à Chédoine, Mme de Someville ajouta:

—Ah! vous êtes son beau frère!.... C'est pour entrer chez vous qu'il nous a reniés, nous tous!.... C'est pour se jeter dans les bras de Mlle Chédoine, qu'il a oublié sa sœur désespérée devant le cadavre de son mari, qu'il a oublié sa fille dans la folie et dans la mort!

Mme de Someville s'exaltait en parlant, sa voix était tremblante de colère.

—Eh bien! dites-lui à cette femme qu'une sœur outragée, qu'une veuve inconsolée, qu'une mère malheureuse l'a maudite à toutes les heures de sa vie, qu'elle la maudit encore et qu'elle la maudira toujours!

André Chédoine avait pâli; mais, soutenu par le regard d'Hernandès, il répondit:

—Je vous plains, madame; vous avez été très malheureuse, et c'est la souffrance qui vous fait prononcer ces amères paroles.... Mais laissez-moi vous dire que vous avez tort...... Ma sœur est une sainte femme dont la vie est un martyre. Elle n'a pas séduit le comte de Givres; il ne l'a pas séduite: il l'a volée.... Pour l'avoir, il l'a liée dans les filets d'une abominable intrigue, et pour sauver les siens elle s'est sacrifiée.... Si vous saviez ce qu'elle a souffert et ce qu'elle souffre, vous ne la maudiriez pas.... Ma sœur ignorait que la fille du comte fût malade, mourante: si ma pauvre Solange l'avait su, elle aurait remplacé auprès d'elle la mère morte, elle aurait veillé sur elle avec la sollicitude d'une sœur, et aujourd'hui Mme de Givres ne serait pas une disparue dont personne ne peut dire si elle est vivante ou si elle est morte.... pas même vous!

Troublée par ces paroles que Chédoine avait prononcées sur un ton grave et fier Mme de Someville s'écria:

—Vous qui me rapportez mon fils sanglant de quel droit vous retournez vous contre moi pour réveiller mes remords!.... Du moins, Dieu que j'ai tant imploré, Dieu que j'ai tant prié, sait la vérité; il sait que je ne suis pas coupable.... Les malheurs m'avaient anéantie, et quand je suis sortie d'une torpeur lourde comme une maladie, il était trop tard; Edmée était perdue.... Alors je me suis enfuie de ce pays où tout me parlait de mort.... Le scandale, la honte a suivi toutes ces misères, et aujourd'hui le nom d'Edmée de Givres est lié dans une abominable légende au nom exécrable d'un bandit, d'un criminel, d'un parricide!....

Chédoine allait s'indigner et défendre Paul Aubert comme il avait défendu Solange, mais un geste impérieux d'Hernandès lui força au silence.

Du reste, le médecin arrivait, et, avec impatience, Mme de Someville voulait l'interroger.

Les deux amis se retirèrent.

Quand ils furent dans l'escalier désert, Chédoine regarda Hernandès.

Celui-ci, qui s'était contenu, laissait voir maintenant la douleur profonde dont il avait été étreint en entendant l'anathème lancé contre Aubert; une sueur froide mouillait son front.

—Ah! s'écria Chédoine, que le rôle que vous m'imposez est donc lourd! qu'il m'est difficile de contenir mon cœur qui, un jour, éclatera pour défendre l'innocence, l'honneur, l'héroïsme!

—Et moi, mon ami, dit Hernandès avec un amer sourire, croyez vous donc que je n'aie pas aussi en moi de sourdes révoltes!.... Est-ce qu'on ne tend pas toujours à mes lèvres enfiévrées l'éponge imbibée de vinaigre? est ce que je ne sens pas toujours peser sur mon front l'inique anathème? est ce que je ne vide pas jusqu'à la lie la coupe d'angoisse?

Comme ils allaient traverser la cour, Hernandès se ravisa.

—Georges de Someville, dit-il, m'a confié que c'était pour l'honneur de la jeune actrice des Revues Dramatiques qu'il se battait avec de Saimine. Il m'a raconté comment il l'avait connue, comment ils étaient voisins l'un vers l'autre, et tout cela a un parfum de sincérité pure et naïve qui m'a touché et charmé. La représentation à laquelle j'ai assisté n'a pas affaibli en moi cette sorte d'instinctive impression que je considère comme une divination et qui me porte vers l'image de cette jeune fille. Georges m'a dit de quelle façon modeste elle vivait dans une famille simple de braves gens, la famille Berlanger, qui habite précisément cette maison.... Que pensez-vous, si je montais chez eux, si je me présentais à eux, si je les interrogeais?

Chédoine, que Darthez tenait au courant de son enquête, et qui ajoutait une foi absolue aux rapports de l'ami de M. de Saimine, ne croyait guère aux pressentiments intimes et révélateurs; mais il ne combattit pas l'idée qu'avait Hernandès de se présenter chez Colibri: il pensait, au contraire, que celui ci serait désillusionné et ne mettrait alors que plus d'ardeur et plus d'activité dans les recherches où la piste de Darthez allait les entraîner.

—Vous pouvez très bien vous rendre dans cette famille, dit Chédoine, et vous aurez ainsi la conscience nette.... Je me promènerai lentement dans la rue Gay-Lussac, en attendant votre retour.

Un instant après, Hernandès sonnait à la porte du logement de Berlanger.

Ce fut Juliette qui vint ouvrir.

—Pourrai-je voir M. Berlanger? dit Hernandès en présentant sa carte.

—Oh! oui, monsieur.... Papa est là.

Hernandès regarda Juliette d'un coup d'œil rapide; puis, comme il s'asseyait dans la salle à manger où l'on avait fait entrer pour attendre, il se dit:

—Si cette personne est une fille de M. Berlanger, elle ne ressemble guère à Colibri, sa sœur; il n'y a pas en elle le moindre air de famille.

Le père Berlanger arriva bientôt. Le nom écrit sur la carte n'avait rien dit à sa mémoire. Mais la qualité de noblesse qui ressortait de la particule, l'allure de ce nom étranger: "Pablo de Hernandès," lui en imposa beaucoup.

En arrivant au visiteur, il s'était composé une attitude.

Malgré ce qu'il y avait de théâtral dans l'allure du vieux comédien, Hernandès vit bien que c'était là une bonne nature.

La figure rasée de Berlanger était encadrée dans de grands cheveux blancs qui tombaient sur ses épaules.

Quand on marchait derrière lui, on le prenait volontiers à cause de sa chevelure, de son dos voûté et de sa longue redingote, pour un bon pasteur des comtés du chanoine Schmitt; mais son regard, le mouvement de ses lèvres, l'impression de grimace scénique qui restait sur son visage trahissaient tout de suite l'ancien promeneur de rôles sur les tréteaux de province.

A continuer.

En police correctionnelle.

Un affreux voyou, pâle et d'une maigreur transparente, vient prendre place sur le banc des prévenus.

Le président l'interroge, et après lui avoir demandé son nom et prénoms, il ajoute:

—Prévenu, avez-vous déjà été condamné?

—Oui, mon président, deux fois.... par le médecin.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Lise Coulon et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 31,143 — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le Faubourg Marigny, faisant partie du terrain No 124 sur le plan du dit faubourg, dans le carré borné par les rues Royale, anciennement Casacalvo, Espagne, Mandeville et Dauphine, anciennement Grands Hommes, faisant le coin des rues Casacalvo, et mesurant trente-neuf pieds, mesure française, sur quatre-vingt dix pieds de profondeur et de façade rue Espagne, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec soixante-dix actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane et attachées à la dite propriété.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions: Une somme comptant suffisant à payer la réclamation de la demanderesse, $130, montant du prêt (stock loan) avec 10 0/0 d'intérêt à partir du 1er mai 1883 et une autre somme de $1,260.00 le montant des contributions sur les dites actions de stock, avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme du 1er décembre 1888 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme du 1er décembre 1889, et les frais et dépenses de procédure et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué, dette non encore due mais sujette à être appelée sous la charte et les lois de la Banque, à savoir: la somme de $7,200 et l'acquéreur en outre assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque sous sa charte et ses lois, et la balance s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 juil—13 20 27—août 3 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Premier District.

Wm G. Chamberlain vs Robert Hester.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 33 311 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans le procès ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commercial, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, privilèges et servitudes qui en dépendent ou qui, en quelque sorte, lui appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet original No 28 maintenant 558, borné par les rues Gravier, Tonti, Perdido et Rocheblave. Le dit lot est désigné par le No six, sur un plan de subdivision du dit îlet en trente lots par A. De Armas, député voyer de la ville, daté le 4 avril 1885, et annexé par référence et rapport à un acte de dépôt pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville, daté le 15 juin 1885 et mesure trente pieds trois pouces de face à la rue Perdido, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 juil—15 22 29—août 5 12 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété dans le Troisième District.

Alexandre Lamarque vs. Pierre Verges.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,901—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 22 août 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Deux lots de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros 11 et 12 de l'îlet No 114 [conformément aux livres de l'assessment îlet 113,] bornés par les rues Chartres, Royale, Flood et l'avenue Caffin. Les dits lots de terre se touchent et mesurent comme suit: Le lot No 11 forme l'encoignure des rues Royale et Flood et mesure trente quatre pieds et un pouce cinq lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de cent trente pieds dix pouces; et le lot No 12 mesure trente et un pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de cent trente pieds dix pouces entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 juil—20 27—août 3 10 17 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Philip Borstein et al. Meyer Weil, possesseur actuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 9,760—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 22 août 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le second district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Levée, Chartres, Toulouse et St Louis, désigné par le No 72 sur un plan ... de P. Lacoste, ... mesurant vingt pieds 2 pouces de face sur la dite rue Levée et ... pieds huit pouces sur la ligne le séparant du terrain No 73; soixante-six sur ... de la rue St-Louis; de la ... cinq pieds quatre pouces ... et ayant une seconde profondeur ... quatre pieds de profondeur et quatre ... ligne de profondeur, et vingt cinq pieds ... de largeur à l'arrière, avec 200 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et garanties.

Saisi dans la susdite affaire

Conditions, comptant, une somme suffisante à payer la réclamation de la demanderesse, avec dix pour cent d'intérêt à partir du 1er avril 1882, le montant du stock sol $1 550 avec dix pour cent ... la somme additionnelle de $6,200 ... sur les dites actions du capital, avec 8 pour cent d'intérêt sur chaque ... des demandes annuelles de contributions ... à partir de la date des demandes ayant été faites le 1er décembre de chaque année, à partir de 1881 à 1890, inclusivement, et les frais du procès et de la vente et les taxes d'Etat dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera la balance de la dette hypothéquée sur le stock, dette non due mais sujette à être appelée en vertu de la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, la somme de $21,700 et l'acquéreur en outre, toutes les obligations de l'actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane sous sa charte et ses lois; et le restant s'il y en a du prix d'adjudication.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 juillet—21 28—4 11 18 22 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée formant l'encoignure des rues Ste-Anne et Miro (dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Dumaine et Galvez).

Victor Hemlet vs François P. Gauche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,400—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 29 août 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir;

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Miro, Dumaine et Galvez, mesurant trente-deux pieds, huit pouces et quatre lignes de face à la rue Ste-Anne, sur une profondeur de cent et pieds et de face à la rue Miro, le tout plus ou moins.

Titre enregistré au Bureau de Transfert, livre 134, folio 381.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 juil—27—août 3 10 17 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Sixième District.

Michel McQuade vs Wm J. Woodruff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,139.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, le 22 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Cinq certains terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, désignés comme les Nos 16, 17, 18, 19 et 20, dans le carré No 20, bornés par l'avenue Nashville et les rues Live Oak, Arabella et Laurel, selon un plan annexé à un acte passé pardevant A. Hero, Jr., notaire, le 23 décembre 1870. Les dits terrains mesurent chacun trente (30) pieds de façade sur l'avenue Nashville, sur une profondeur de cent cinq (105) pieds entre lignes parallèles. Le terrain No 16 forme le coin de la rue Live Oak et de l'avenue Nashville; aussi tous les droits, titres, intérêt, réclamation et demande du défendeur à un morceau de terre, trente (30) pieds de largeur, s'étendant devant les dits terrains.

2° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, désignés comme les Nos 13, 14, 15, dans le carré d'îlet No 20, borné par l'avenue Nashville et les rues Live Oak, Arabella et Laurel, mesurant, au pied américain, selon un plan du dit carré annexé à un acte passé pardevant A. Hero, Jr., notaire, le 23 décembre 1870, chacun trente (30) pieds de façade sur la rue Arabella, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent six (106) pieds. Le terrain No 15 forme le coin des rues Arabella et Live Oak.

Le tout a été acheté par le défendeur de Mme Mary Jane Finnegan, par acte pardevant H. E. Ker, notaire, le 20 janvier 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 juillet—23 29—août 5 12 19 22

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Machines, Bouilloires, Comptes ouverts, etc.

Dans l'affaire de John H. Langman vs. Ses Créanciers.

No 33,152—Cour Civile de District.

PAR D. DANZIGER, Encanteur—Bureau, 25 Commercial place—VENDREDI, 14 août, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 28 juillet, 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, sur les lieux au coin des rues St-Claude et Montegut:

Un lot de machines, consistant en une bouilloire, engin, raboteur, etc.; aussi, un lot de comptes ouverts.

Le tout d'après un inventaire enregistré dans le bureau de l'encanteur.

Conditions—Comptant.
5 aout—5 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

BEAU COTTAGE EN BOIS.

—ET—

Bâtisse à deux étages à l'arrière.

No 323 rue Première.

Succession de John Hussy.

No 33,414—Cour Civile de District.

PAR D. DANZIGER, Encanteur — Bureau No 25 Commercial Place.—SAMEDI, 29 août 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 22 juillet 1891 et rendu dans la succession ci dessus intitulée—

Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Philip, Dryades, et St-Denis, mesurant trente pieds de face à la rue Première, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt-deux pieds et six pouces, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, d'après le plus exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumant les taxes de 1891 en sus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant du prix à la vente.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
31 juil—31—août 8 15 22 29

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements de choix dans des propriétés foncières bien situées et d'un bon rapport.

Cottages doubles attrayants, d'un rapport constant, Nos 382 et 382 1/2 rue Annonciation, entre les rues St-André et Joséphine, et le grand et beau terrain adjacent pour bâtir.

Joli cottage simple en bois, No 412 rue Annonciation.

—ET LE—

Magnifique cottage double, Nos 408 et 410 rue Annonciation, entre la rue Joséphine et l'avenue Jackson.

Le tout est avantageusement situé pour la location dans un des meilleurs quartiers de la partie inférieure du Quatrième District.

Succession de Mme Lizette Krekeler, veuve de William Krekeler.

No 31,818—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. O. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 8 août 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 juin 1891, rendu dans la succession ci-dessus intitulée, les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir—

1° **Le joli cottage double bien bâti,** Nos 382 et 382 1/2 rue Annonciation, dans le carré borné par les rues Chippewa, St André et Joséphine, dans le Quatrième district de cette ville, retiré du trottoir, permettant d'avoir un parterre, galerie de façade, 5 chambres, et cabinet, cave, auvents, arrière cour et une jolie allée briquetée pour chaque corps de logis, toujours occupé et rapporte $360 par an. Le lot mesure 30 pieds 11 pouces 7 1/2 lignes de face à la rue Annonciation sur 126 pieds de profondeur, mais 123 pieds de profondeur sur un plan dressé par O. J. Morel, ci après décrit. En bonne condition et bien situé, impossible de trouver un placement plus avantageux.

2° **Le terrain de choix pour bâtir,** touchant et dans le même district et îlet que la propriété premièrement ci dessus décrite, mesurant 30 pieds 11 pouces 7 1/2 lignes de face à la rue Annonciation sur 126 pieds de profondeur mais 123 pieds de profondeur d'après un plan dressé par O. J. Morel, daté le 27 mai 1874 et déposé au bureau d'Octave Morel notaire en cette ville, sur lequel le dit lot et le lot ci-dessus décrit sont désignés comme lot 12 A et B et sont formés du lot No 12 du plan original de la ville de Lafayette. Un bon site soit pour résidence ou comme bon placement.

3° **L'attrayant cottage résidence double en bois,** Nos 408 et 410 rue Annonciation entre Joséphine et l'avenue Jackson (dans l'îlet autrement borné par la rue Chippewa, quatrième district de cette ville) retiré de la banquette avec jardin de façade et allées de côté, cours à l'arrière bien briquetées et contenant galeries de façade 5 chambres citerne et hangars de chaque côté constamment loué et donnant un revenu de $312 par an. Le lot est de dimensions plus grandes que d'ordinaire et est désigné par la lettre A sur un plan dressé par Hunter Stewart, Esq, député voyer de la ville, et mesure conformément en mesure américaine 35 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Annonciation sur 159 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et comprend la portion inférieure du lot No 8 sur le plan original de la ville de Lafayette, lequel dit lot No 8 mesure en mesure française 60 pieds de face à la rue Annonciation sur 149 pieds 10 1/2 pouces de profondeur entre lignes parallèles. A un îlet seulement de l'avenue Jackson; convenable aux lignes de char, églises et marchés, et toujours occupé par de bons locataires.

4° **Le joli et simple cottage en bois** No 412 rue Annonciation, dans le même district et carré d'îlet, et touchant à la propriété ci dessus troisièmement décrite, contenant 3 chambres, citerne hangar et une grande cour, le terrain étant large et profond, et est désigné par la lettre B sur le dit plan dressé par Hunter Stewart, Esq, député voyer de la ville, et mesure conformément 28 pieds 0 pouces de face à la rue Annonciation sur 159 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et est compris de la portion supérieure du lot No 9 sur un plan original de la ville de Lafayette, lequel dit lot No 8 mesure en mesure française 60 pieds de face à la rue Annonciation sur 149 pieds 10 1/2 pouces de profondeur entre lignes parallèles. La propriété est louée à raison de $120 par an.

Ces emplacements de propriétés de choix et aussi pour bâtir sont bien situés pour résidence ou emplacement de propriétés, le voisinage étant de choix et populeux. Ceux qui cherchent des placements de première classe ne devraient pas négliger cette occasion. Voir les plans à la Bourse.

Termes et Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit, en billets spécialement garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, polices d'assurance transférées, et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1891 en sus du prix d'adjudication et faire un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.
8 juil—8 11 18 25—août 1 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à Alger.

Cottages doubles et simples.

Succession de Mme Caroline Sophie Elizabeth Carstens, veuve en premières noces de Charles Beyer et femme décédée de Adam L. Hasling.

No 32,451—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. O. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 5 septembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Thomas C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de N. H. Rightor, juge de la dite cour, Division D, maintenant absent sur congé, daté du 22 juillet 1891, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-dessous décrites, à savoir—

1. **Le beau cottage-résidence double,** Nos 37 et 37 1/2 rue Patterson, et grand lot s'étendant en travers de l'îlet et faisant face aussi à la rue Villeré dans l'îlet autrement borné par les rues Barthélemy et Lavergne, dans le Cinquième District de cette ville. Le dit lot est désigné par le No 2, d'après une esquisse faite par C. W. Lewis, voyer, en date du 18 avril 1881, et mesure conséquemment 36 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Patterson, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Villeré, sur 159 pieds 3 pouces de profondeur sur le côté de la ligne près de la rue Barthélemy, et 137 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne opposée du côté de la rue Lavergne. Les améliorations comprennent le cottage double en bois, Nos 37 et 37 1/2 rue Patterson, contenant en tout 6 chambres, allée de côté, citerne, hangars, cours devant et à l'arrière à chaque demeure; loué à raison de $14 par mois.

2. **Le cottage simple en bois** sur la rue Chestnut, dans l'îlet borné par les rues Patterson, Peters et Gerseilin. Cinquième district de cette ville, contenant 4 chambres dans la bâtisse principale et 2 chambres dans la bâtisse inférieure citerne, allée de côté et cour. Loué $7 par mois. Le terrain mesure d'après un croquis dessiné par A. DeArmas, voyer, attaché à un acte passé pardevant W. H. Seymour, notaire, le 29 décembre 1883, 25 pieds de face à la rue Chestnut sur 99 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et la balance à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente, jusqu'à paiement final. 5 pour cent honoraires d'avocat, et toutes les clauses usuelles de garantie, le pacte de non aliénando, les polices d'assurances transférées et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1891 en sus du prix d'adjudication, et un dépôt de 10 pour cent du prix de la vente sera requis.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant les notaires suivant:

Pour la propriété premièrement décrite, M. W. H. Seymour, et pour la propriété deuxièmement décrite, M. James Fahey.

1er août—1er 8 15 22 29—sept 5

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic.

H. W. Benedict vs. Ses Créanciers.

No 33,298.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR E. CURTIS, encanteur.—Bureau, 201 rue Canal—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, l'Hon. Fred. D King, juge, siégeant à la place de l'Hon. Alb. Voorhies, daté le 6 août 1891, à moi adressé, je vendrai, MARDI 18 août 1891, au local No —— rue Prytanée, entre les rues Aline et Foucher—

Un lot de beaux meubles de maison et effets mobiliers, comprenant, en partie, un nouveau genre de meubles de salon et de chambres à coucher, tableaux, ornements, etc.

Aussi, le droit d'occupation du cottage jusqu'au 1er octobre 1891.

Conditions—Comptant.
7 août—7 16 17 18

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

UN AN	$12 00
SIX MOIS	6 00
TROIS MOIS	3 00
UN MOIS	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN	$3 00
SIX MOIS	1 50
QUATRE MOIS	1 00
UN MOIS	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73

Avis aux Créanciers.

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency.

Washington, D. C., 9 Juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50,606 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM,
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency

M. Aronstein, F. Aipuato, Joseph Batt, A. Bayhi & Co., W. R. Bell, B. Beniamin & Co., Louis Balleo, L. Beboist, J. Branden, J. F. Bartholomy, Bernio & Bro., C. Barbe, J. A. Blaffer & Co., Jean Baliencie, Samuel Bendern, James D. Coleman, Amedie Couturie, Lucy Curtis, Creole Fire Co. No. 9, P. Casse, agent, Eugene Coulon, J. Cassard, J. H. Chipot, Louis Chaplain, Etienne Dubois, Mme Louis De Gallé, T. B. Dunbar, P. Dejan, Arthur Denis, Dominique Doux, O. Drouet, A. Dumestre, Duvallier & Co., S. Escoffier, Percival Forgey, F. B. Fleitas, J. A. Fernandez, Fritz & Branden, J. B. Frank, Gustave Furate, Felber & Gonsenheim, Mme Gust. Fourance, Joseph Gutzinger, T. Generelly, Isadore Geraud, Goldsnaow & Kelly, G. H. Gardner & Co., S. Guinault, S. J. Hamilton, J. M. Hemans & Co., Mme Anna Hill, O. C. Heitz, Marx Israel, Johnson & Masson, Jeannonaud & Co, B. Jahreus, Harriet Johnson, C. W. Kullender, Dr E. Kunnemann, Joseph Larrieu, M. Lamason, C. L'Hote & Co, Edward Lischy, Laboulaye & Dobie, T. Lafon, G. A. Lanaux, I. Montenez & Co, A. J. Montein, M. Mann, P. Macon, J. G. Monroe, curator, Chas Masson, Succ. de Philip McCabe, Lucien Maille, A. May, Dr A. Mercier, Michael Meilleur, Mertes & Be'l, A. Ollivier & Co, S. Pablo, Mme Anna Perigna, A. Petit, H. Padarra, A. Palliacio, P. Pons, A. Quinfe Fils, A. Roger & Co, J. Burnes, J. E. Sarrasin, J. Schmidt, Strauss, S. Smith, M. Soot, Smith & Co, J. Soncho, O. H. Symart, J. B. Seolari Schaller, David Stewdt, Mme M. E., S. F. Schmiedore, H. N. Sorla, Nicholas Th, A. Tesson, Samuel M. Todd, W. Van Benthuysen, J. Vorrier, Philip Valloris, Philo Wagner, Wm. Whan, Suc. de Wilkerson & Mosely, S. Wagener, R. Zell & Co.

A. M. Agelasto, A. Aicizier, Joseph Brugers, Dr. J. Bordes, W. R. Bell, adm.nist r, A. Bedault & Co, Bercier & De Smet, F. Belden, F. Breos, Louis Bauer, R. Beltran, B. E. Barinde, W. Alexandre Bosse, J. A. Bordusat, Comeguerie & Lamber, F. Calloway, agent, F. Caro, François Carrere, Cassidy & Miller, F. Casse, H. Conneil, L. Charoot, Herman Curtius, John Crickard, Dubois & Lamaniere, F. Dusbenne, A. Dalmotte, J. O. Denis, De Bahmer Hart & Co, George Degan, G. M. Doll, M. T. Ducros, A. De Sainte Gême, Manuel Elliott, Florian Flange, Foley, Conger & Co, Fasieh, Charles Fitz, M. Faller, E. C. Feinour, G. R. Finlay, Joseph Guenzburger, Generelly & Allex, A. Grouchy, Fred Good, Mme Arsene Guivand, Howard Gorman, J. Garidel, Harman & Vignes, George Hem M. D., B. Harroo, Mme Henry Hébert, Imosa Aycock & Col, O. B. Johnson, J. M. Justiniani, F. Jaufroid, Emile Kern, Kendig & Co., Anatole Léaumont, R. Laplace, X. Leyaisson, La. Equit. Life Ins, Laug & Bernheimer, Mme J. B. Leprete, Suc, La. Ice Manufact. Co., Peter Lanza, Charles Marsan, J. Mandin, R. Musgrove, agent, C. M. Mangin, Maignan & Leborde, J. Manand, T. Morsen, Orville Marigny, V. Maignan, H. Marks, Bendix Mivetta, Frank Oberhauser, H. D. Orden, exécuteur, S. P. Parmly, agent, Pritchard & Bockham, Perkins, Swenson & Co, S. B. Packard, R. Pidal, Planters Cotton Press, R. Rabasse, J. Reviere, Mme Anna Sarem, William Sweets, Southern Ramie Culture Assn., Swarbacker & Dryer, H. F. Sturcken, Schneider & Zuberbier, J. Siegfriend & Co, S. Seabury, J. J. Stewart, F. Seablet, D. B. Singleton, Alfred Shaw, F. Samaseenthel, E. A. Terrebonne, S. M. Todd & Co, R. A. Tyler, M. A. Vogel, Jas A. Vignaud, François Votris, Adolph Watz, L. A. Wiltz, James Wilson, S. E. W ite, M. A. Euste &

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Domaine.
231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats Unis.
618 Reynès et Dauphine.

BANQUES.

WHITNEY NATIONAL BANK

OF NEW ORLEANS.

Etat de situation semestriel, 31 décembre 1890.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$2,195,549 76
Surtirages		1,788 75
Bons des Etats-Unis, valeur au pair		800,000 00
Primes sur les bons sus-dits		110,000 00
Autres actions		100 00
Meubles et installations		3,067 00
Fonds de rédemption cinq pour cent		18,000 00
Prêts sur demande	276,851 03	
Echange	361,050 25	
Comptant y compris des chèques sur d'autres banques	1,324,064 86—	1,961,965 44
Total		$4,890,470 95

PASSIF

Capital action		$400,000 00
Fonds de surplus (maintenant augmenté de $25,000)		300,000 00
Profits indivis		23,500 09
Dividendes non payés		16,400 00
Circulation		360,000 00
Dépôts	$2,950,781 18	
Dus par des banques et banquiers	839,789 76—	3,790,570 86
Total		$4,890,470 95

JAMES T. HAYDEN, Président.
PEARL WIGHT, Vice Président.
J. M. PAGAUD, JR., Caissier.
9 janv—1f

Etat de Situation Semestriel
DE LA

UNION NATIONAL BANK,

A la clôture des affaires, le 31 décembre 1890

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,039,609 99
Bons des Etats Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Bons à primes de la N-Orléans et autres bons et actions	$345,690 10	
Primes sur bons des E-Unis	11,000 00—	356,690 10
Meubles et installations		3,000 00
Change à vue sur New York	$211,430 81	
Dû par des banques et banquiers	54,779 08—	266,209 89
Monnaie courante et en espèces	$196,918 55	
Chèques pour le Comptoir d'Echange	379,787 91—	576,706 46
Fonds 5 pour cent avec le Trésorier des Etats-Unis		2,250 00
		$2,294,466 44

PASSIF.

Capital-actions payé		$500,000 00
Fonds de surplus		125,000 00
Profits non divisés		37,164 67
Dividende payable le 1er janv		20,000 00
Dividendes non réclamés		4,181 51
Réservé pour deux années de taxes non payées		27,000 00
Dépôts individuels	$1,130,985 06	
Dû à des banques et banquiers étrangers	405,135 20—	1,536,120 26
Circulation		45,000 00
		$2,294,466 44

CARL KOHN, Président.
S. CHALARON, Caissier.
3 jan—1f

Etat de Situation Trimestriel
—DE LA—

Banque d'Epargnes Germania,

NO. 51 RUE DU CAMP.

A la clôture des affaires le 31 mars 1891.

ACTIF.

Actions et bons		$271 365 50
Prêts sur hypothèque		131,899 50
Prêts à échéance (garantis par collatéraux)		191 305 00
Prêts sur demande (garantis par collatéraux)		718 544 00
Dû ceux courants et taxes payées		3 022 48
Meubles et installations		750 00
Comptant en mains	$230,057 68	
Items comptant	2 675 14—	232 732 82
Total		$1 549 610 20

PASSIF.

Capital payé	$100 000 00
Profits non divisés	79,430 97
Intérêts acquis	16,266 29
Dû à 4.193 déposants	1,353,552 94
Dividendes non payés	360 00
Total	$1,549 610 20

H. ZUBERBIER, Président.
G. AD. BLAFFER, Caissier.

Assermenté pardevant moi, ce 31me jour de mars, 1891.
ROBT P. UPTON, Notaire.

Correct: Attesté—
J. HASSINGER.
J. E. MERILH.
1er av—1f

ETAT DE SITUATION
—DE LA—

BANQUE DU PEUPLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS,

A la clôture des affaires, mardi soir, 30 juin 1891.

Comptant	$703 743 85
Change	61 735 32
Prêts sur demande et escomptés	1,594,205 50
Actions	28,862 50
Propriétés foncières	59,569 00
Total	$2,448,114 97
Fonds-capital	$300,000 00
Profits non divisés	242,163 97
Dépôts individuels	1,904,553 00
Dividendes non payés	1 398 00
Total	$2,448,114 97

Moi, A. S. BRAUD, Caissier de la Banque ci dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, du mieux de ma connaissance et de ma croyance.
A. S. BRAUD, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 30 juin 1891.
[Signé] ANT. DOMIOCOURT, Notaire.
1er juil—1f

ETAT DE SITUATION
—DE LA—

Banque Nationale Germania

A la Nouvelle-Orléans,

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, jeudi 9 juillet 1891.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,256,947 13
Surtirages		1,521 40
Bons des Etats Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Autres actions et bons		50,971 34
Dû par des agents de réserve approuvés		4,730 76
Dû par d'autres banques nationales		20,097 56
Dû par des banques d'Etat et banquiers		14,368 97
Maison de banque, meubles et installations		115,504 00
Dépenses courantes		193 45
Echanges du Clearing house	$67,977 58	
Billets d'autres banques	6,107 00	
Monnaie courante fractionnelle, nic.		
Fkels et cents	630 01	
Espèces	40,001 50	
Billets legal tender	202,112 00—	$317 628 09
Fonds de rédemption avec le Trésorier des Etats Unis, 5 pour cent de circulation		2,250 00
Total		$1,834,409 60

PASSIF.

Fonds capital payé		$300 000 00
Fonds de surplus		200 000 00
Profits indivis		37 892 96
Billets de banque nationale en circulation		44,995 00
Dividendes non payés		5,500 00
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,135 565 69	
Certificats de dépôts sur demande	1,050 00	
Chèques certifiés	14,271 02	
Chèques de caissier en circulation	20,146 59—	1,171,033 30
Dû aux autres banques nationales		7,761 66
Dû aux banques d'Etat et banquiers		2,227 28
Bills payables		65 000 00
Total		$1 834,409 60

Je, J. L. BERCIER, caissier de la banque ci dessus nommée, jure solennellement que le rapport ci-dessus est correct, d'après mes connaissances et ma croyance.
J. L. BERCIER, Caissier.

Souscrit et assermenté pardevant moi ce 15me jour de juillet 1891.
BENJAMIN ORY, Notaire Public.

Correct. Attesté:
H. R. GOGREVE,
MAX SCHWABACHER,
G. R. FINLAY,
Directeurs.
19 juillet—1f

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50, three months 75 cents